



Agression au chantier et non-versement intégrale du salaire

Par **hassoud_old**, le **18/12/2007** à **22:15**

j'ai été victime d'agression par un collègue sur le lieu de travail le 15 Août 2007 et l'employeur ne m'a pas payé ni l'indemnité de déplacement ni la journée en heures supplémentaires à 200%. Il ne m'a pas donné ma fiche de paie de Juillet et depuis que j'ai commencé pour cette nouvelle société le 12 Juin 2007 il ne m'ont pas payé l'intégralité des indemnités de déplacement convenu sur le contrat? que dois-je faire? Est-ce que je dois prendre un avocat du travail pour l'agression dont j'ai déposé plainte à la gendarmerie et les impayés de l'employeur?

Le jour de l'agression j'ai dû partir à l'hôpital et ensuite à la gendarmerie pour porter plainte pour coups et blessures. Je ne suis plus reparti sur le chantier l'agresseur m'a fait des menaces de mort et insulté de tous noms...J'ai averti le patron de l'altercation reconnu comme accident de travail.

J'ai envoyé un courrier avec accusé de réception de tous les erreurs sur les 2 fiches de paie JUIN ET AOÛT il ne m'ont pas envoyé celle de JUILLET qui comporte aussi des erreurs sans aucun doute.

A ce jour le gérant n'a toujours pas régularisé la situation.

Pourtant je lui ai déjà fait part auparavant au téléphone et je me suis présenté en personne à l'agence et il m'avait dit qu'il allait faire un rappel sur la fiche de paie de AOÛT et m'a dit que ça va que ceux qui font rien qui ne font pas d'erreur...

Est-ce que je dépose au prud'homme ou je lui envoie une autre lettre?

Je suis toujours en arrêt de travail pour troubles dépressifs, je déprime à l'idée de reprendre pour une entreprise qui me vole.

Je l'avais pourtant présenté le 1er jour lorsque j'ai voulu signer le contrat il me dit de ne pas m'inquiéter, j'ai insisté en disant: comment je fais si ça va un litige? ayez confiance en ma parole.

Le premier contrat de 9 jours pour le 1^{er} chantier à 150Km de mon domicile pour 84 € de déplacement et 11€/h, par telephone et envoi du contrat par courrier ensuite pour le second chantier à 250km pour 90€ déplacement jusqu'au 3 Août le chef de chantier m'a dit fin de mission.

Le lundi le commercial de la société me dit pourquoi jsui pas le chantier j'ai di que ma mission était terminé là-bà et que j'avais trouvé un autre chantier qui payé mieux. Il à insisté que je revienne pour eux j'ai demandé une augmentation soit 98€ de déplacement et 12€/h pour s'aligné avec l'autre société...

il m'a fait signer un contrat mais lui n'a pas signé mais juste cacheté avec le tampon de la société.

J'ai repris le 7 Août jusqu'au 15 jour de l'accident.

Ils m'ont envoyé une lettre AR pour me dire qu'ils n'etaient pas satisfait de ma prestation pendant la période d'essai d'1 mois et qu'ils résiliaient le second contrat. Je suis allé voir l'inspecteur du travail qui leur à téléphoné et ils m'ont envoyé une lettre s'excusant et que je suis embauché en CDI par rapport au premier contrat du 12/06/07 et que le second n'a pas été signé par eux donc pas valide et ne pas en tenir compte.

Mais moi s'il n'avait pas fait de contrat je ne serai pas reparti sur le chantier et il ne m'aurait pas arrivé d'accident. Je serai encor entrain de pratiquer passionnément ma profession de soudeur.

du 12/06/07 au 15/08/07 le jour de l'accident il ne m'ont payé ni les heures supp ni le déplacement et le reste des jours ils m'ont payé que le 3/4 convenu sur le contrat.

En plus je faisait 40,50 heures / sem jusqu'au 3/08 et ensuite le samedi + 10 heures par jours jusqu'au 15/08=====> sur la fiche de paie les heures supp à 25%, 50% et 100% n'apparaissent pas dans la totalités et je n'ai toujours pas vu celle de Juillet. J'ai photocopié toutes les feuilles de pointage au cas où pour les prud'hommes.

malgré mon moral acier en inox je déprim pour l'agression auxquelles j'aurai du faire justice moi même en dehors du travail mais on va me mettre directement derrière les barreaux et ici l'agresseur est resté sur le chantier le chef de chantier ne lui pas mis de carton rouge j'ai été le voir à ce moment là l'agresseur était là je lui expliqué se qui venait de se passer et lui à tous nié en bloc et le chef et l'agresseur m'ont demander d'apporté des temoin yavait 8 témoins j'ai été les voir et personne veut temoigner de peur de perdre leur place ou des représailles, d'autre se sont caché. C'est pour sa je sui parti à l'hôpital+gendarmerie parceque j'allait etre capable faire une chose insensé que j'aurai regretté à vie

Puis-je demander au procureur du tribunal correctionnel une comparution immédiate car je n'ai toujours pas reçu de convocation au tribunal pour l'agression physique, morale et verbale?

Comment puis-je gérer l'employeur et l'agresseur pour avoir gain de cause, réparation du préjudice subi et retrouvé ma dignité?

Que me conseillez-vous? merci beaucoup pour votre aide. Cordialement.